

## Concertation bruxelloise de l'aide au secteur sans-abri

### Compte-rendu de la réunion du 4 mars 2016

**Présents:** Martin Wagner (la Strada), Rocco Vitali (cabinet Fremault), Nicole Mondelaers (la Strada), Annette Perdaens (la Strada), Margaux Katz (CPAS Bruxelles), Noémi Durant et Coralie Duriez (CPAS Schaerbeek), Birger Blancke (Fédération Bico), Harm Deleu (BWR), Jan Verellen (BPA), Grégoire Kireeff (SPRB-service logement), Vincent Manteca (Samusocial), Gille Feyaerts (Observatoire de la santé et du social), Christine Vanhessen (AMA), Sébastien Kervyn (accès aux soins), Jean Peeters (Front des SDF)

**Excusés:** Christine Dekoninck (cabinet Smet), Nicolas De Kuyssche (FBLP), Annick Mandane et Vanessa Kempen (COCOF), Brigitte Paternostre et Joëlle Philippot (CCC), Youri Caels (PFCSM), Betty Nicaise (FDSS)

**Invités:** Marina Delhumeau (Samusocial), David Monico et Sabrina Djedidene et Redouan El Ghabri (Croix rouge), Hanne Flachet (Vluchtelingenwerk Vlaanderen)  
Invités, mais malades ce jour: Jean-Charles Stevens (Ciré), Geert Daems (bon), Dirk Vandaele (De Foyer, Dienst Rechtsbescherming)

#### **1. Approbation du PV du 15 janvier 2016**

Le PV est approuvé.

#### **2. Présentation Croix Rouge Belgique**

Voir ppt en attaché.

90% des demandeurs d'asile (DA) arrivent en Belgique pour différentes raisons, via la Gare du Nord (proche de l'office des étrangers) et suite à un parcours difficile.

Fedasil fait appel à la Croix Rouge/Rode Kruis (RK/CR: ailes FR et NL) pour le préaccueil (après enregistrement) et pour l'accueil durant la procédure d'asile. SCOOP: Dès le 1er mars, la Croix rouge pourra également accueillir des personnes avant l'enregistrement de leur demande d'asile. Le préaccueil et l'accueil ont lieu dans le bâtiment du WTC III. La Croix rouge/RK collabore avec des services associatifs dans la recherche et l'obtention de places supplémentaires.

Remarques:

- Les chiffres du préaccueil concernent uniquement la Croix Rouge (aile FR)
- Fedasil donne la priorité aux femmes et aux enfants, c'est la raison pour laquelle ils sont moins présents à l'accueil de la Croix rouge/RK. Globalement, plus de femmes demandent l'asile en Belgique.
- La crise des réfugiés de 1999 était plus importante. Rocco Vitali rappelle qu'en 1999, seules 30% des demandes d'asile ont été acceptées, actuellement 60% des DA seront vraisemblablement reconnus (en dehors des zones de guerre), ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes devront chercher un logement, et s'adresseront dès lors au secteur sans-abri. Martin Wagener constate que les centres de jour ressentent déjà l'impact d'un nombre croissant de réfugiés. Depuis la crise des réfugiés de 1999, les structures d'accueil ont changé, les routes des migrations sont identiques.

### **3. Présentation Fedasil/Samusocial**

2 centres d'accueil des réfugiés. Dans le bâtiment d'Ixelles ouvert depuis 5 ans, environ 250 femmes et familles sont accueillies et une vingtaine de personnes qui pour des raisons disciplinaire (par ex. des agressions) ne sont plus accueillies nulle part, 400 personnes à Neder-over-Heembeek. Le nouveau bâtiment à Anderlecht fonctionne comme transit en attendant un accueil structurel. Ici, ce sont surtout des hommes, quelques familles et une centaine de MENA (mineurs non accompagnés), ainsi que des 'faux'-MENA' en attente d'un test d'âge (1 mois d'attente). L'accueil n'est pas idéal car il s'agit de grands dortoirs.

Le nombre de personnes accueillies diminue momentanément. Le transit est à l'arrêt. Le Samusocial tente maintenant d'améliorer le confort, de fournir formation et animation.

*Combien de personnes reviennent au centre d'accueil de la CR/RK et à Fedasil/Samusocial après l'obtention de leur statut de DA?* Dans les centres CR/RK, les DA reconnus disposent d'un délai de 2 mois pour trouver un logement. Les non-reconnus doivent quitter le centre après quelques semaines. Il est probable qu'ils aboutiront au Samusocial.

Dans les centres Fedasil/Samusocial, les DA peuvent obtenir une prolongation de délai dans la mesure où ils n'ont pas trouvé de logement après 2 mois. Les chiffres n'existent pas encore parce que la plupart des personnes n'ont pas encore reçu de décision et pour les DA reconnus, ce délai n'est pas encore prolongé. Les DA n'ont pas de priorité dans le logement social.

*Rocco Vitali:* L'accès au logement est de la compétence de Céline Fremault mais va de pair selon le cabinet avec l'accès aux droits sociaux. Il faut chercher des pistes qui conjuguent les deux facteurs. La Ministre Fremault prévoit plus de subventions pour des services tels que Convivial pour l'accompagnement des DA reconnus dans le logement et les droits sociaux. Le cabinet Vervoort attribue dans ce cadre 2,4 millions d'euros aux coordinations sociales organisées par les CPAS. Les 7,4 millions d'euros qui sont attribués à Médecins du Monde dont on parle dans la presse, sont destinés à un bâtiment qui accueillera des projets de suivi de santé mentale et physique et pour renforcer l'accompagnement social.

Il n'existe pas de chiffres clairs du nombre de DA reconnus dans les différentes régions. Selon les chiffres concernant les allocations familiales (reconnaissance immédiate sans attente), on peut conclure que cela concernera 30% des familles. Nous ne disposons pas d'information sur la grandeur de ces familles et sur le nombre d'autres DA.

*Christine Vanhessen:* Le manque de logements ne sera pas résolu par l'augmentation de l'accompagnement. Ce seront les mêmes propriétaires qui recevront les demandes d'un plus grand nombre de personnes vulnérables.

A la demande du secteur sans-abri, la Strada va entamer un groupe de travail commun au sujet du logement. L'objectif est de définir ce qui peut être fait ensemble. La première réunion sera organisée le 29 avril 2016.

### **4. Présentation Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VV)**

Le point de départ est un projet localisé dans le quartier nord, dans les environs du service Vreemdelingenzaken (DVZ). Lors des pauses de midi, les volontaires accompagnent des fonctionnaires du service Asile au Startpunt. Ils y reçoivent de la soupe et de l'information au sujet de la procédure

d'asile et sur ses conséquences. Depuis septembre 2015, VV tente d'obtenir plus de monitoring du DVZ au sujet de la problématique des besoins des DA. Depuis novembre, VV fait une ronde dans le quartier en collaboration avec d'autres services.

Tout comme son homologue francophone, VV dispose de 500 places d'accueil individuelles (logements, appartements et studios). En collaboration avec Minor-Ndako et Pleegzorg Vlaanderen, les Mena, les familles et les personnes atteintes de problèmes de santé sont placées en famille. Les DA reconnus peuvent y rester jusqu'à l'obtention d'une réponse favorable et sont accompagnés par la famille d'accueil dans la recherche d'un logement.

Bien des problèmes persistent en ce qui concerne la domiciliation des DA, l'augmentation du revenu cadastral et le statut de la famille d'accueil. Tout comme pour les personnes sans-abri, il y a des problèmes liés au statut d'isolé ou de cohabitant. Pour l'instant, l'attribution du statut d'isolé dans les logements solidaires relèvent de l'appréciation des CPAS. Certains CPAS sont flexibles et d'autres pas. C'est important que le niveau fédéral aboutisse à une solution. La Ligue des droits de l'homme recueille des témoignages en vue de rédiger un recours pour discrimination dans les dispositifs de sécurité sociale.

D'autres pistes existent avec l'adresse de référence, le logement solidaire, housing led et la régionalisation de la loi sur le bail. Une autre possibilité réside dans la possibilité pour les communes de reconnaître des lieux de cohabitation autorisés.

*Les CPAS bruxellois enregistrent-ils une augmentation de DA reconnus et des problèmes de logement?*  
Le CPAS de Bruxelles dispose de 12 antennes. En ce qui concerne l'antenne de l'avenue d'Anvers, des DA reconnus habitent à une dizaine, et partagent WC et cuisine dans un logement inadapté. Au CPAS, ils sont reconnus comme isolés par manque d'alternative. Il existe plusieurs adresses de ce type. Le CPAS a une cellule 'Insalubrité' pour le relogement et pour la lutte contre les logements insalubres.

Selon le CPAS de St Gilles, le nombre de DA augmente. Beaucoup d'entre eux acceptent n'importe quoi dans l'attente d'un meilleur logement. Ils n'ont pas le choix parce qu'il doivent quitter le centre d'accueil dans les deux mois qui suivent une décision positive. Des rumeurs font état de filières de propriétaires qui recrutent des personnes dans les centres d'accueil.

Le CPAS de Schaerbeek ne peut encore rien conclure mais attend une augmentation dans les prochains mois.

Une décision a été prise au sujet de la répartition des DA en attente de procédure dans les 19 communes (selon différents critères). C'est le rôle des communes/CPAS de créer des places d'accueil. Les DA reconnus peuvent choisir leur commune de résidence. Il y a des chances pour qu'un grand nombre d'entre eux préfèrent une commune bruxelloise.

Il est important que le CPAS ne soutienne pas les marchands de sommeil. Généralement, le CPAS ne paie pas de garantie locative pour un logement insalubre ou inhabitable connu, mais il ne pénalise pas les personnes qui y habitent.

Remarques:

- le service logement de la RBC dispose d'une permanence ouverte le mercredi matin
- le CPAS de Schaerbeek centralise ses services à partir du 27 avril 2016 dans un bâtiment au 70

# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Boulevard Reyers, à l'arrêt Diamant.

## **5. Divers**

- Edition du Guide des SDF par le Front commun des SDF
- Rappel: manuel de bonnes pratiques au sujet de l'adresse de référence